



Participation des familles aux frais et modalités de règlement

Frais d'inscription (annuels)	Frais de scolarité (mensuels)	Frais de repas (mensuels)
220 € (1 ^{er} inscription) 110€ (renouvellement)	990€ par mois (option 1) 825€ par mois (option 2)	150€ par mois

- Les frais d'inscription sont à régler à l'association avec le dossier d'inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement.
- Ils ne comprennent pas l'adhésion à l'association « Sur les bancs de l'école », qui est à régler indépendamment (80 € par année civile).
- Les frais de scolarité sont acquittés chaque mois par prélèvement automatique. Deux options sont possibles :
 - option 1 : règlement sur 10 mois (septembre - juin)
 - option 2 : règlement sur 12 mois (septembre - août)
- En cas de déjeuner à l'Académie, les frais de repas sont réglés chaque mois par prélèvement automatique, de septembre à juin.



Les frais de scolarité peuvent être pris en compte par la MDPH dans le calcul du complément AEEH si le projet est adapté aux besoins du jeune.

Autism Friendly Académie est également reconnue par Ile-de-France Mobilités, donnant ainsi droit à la prise en charge du transport des jeunes depuis leur domicile.

Déjeuners

Les séances s'arrêtent à 12h et reprennent à 13h30. Votre enfant peut déjeuner et rester en pause avec le groupe encadré par l'équipe de Autism Friendly Académie ou déjeuner à l'extérieur sous votre responsabilité les lundis, mardis et jeudis.

La présence des jeunes est obligatoire de 12h à 13h30 le vendredi (jour de sorties éducatives/culturelles). Prévoir une lunch box.